

Steinfort, le 31 janvier 2025

**Objet: Année scolaire 2025/2026 - Cycle I (enseignement préscolaire)**

**Chers parents, Madame, Monsieur,**

Par la présente, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Steinfort vous informe du début de l'obligation scolaire de votre enfant le 15 septembre 2025.

**Le cycle I (enseignement préscolaire)** fait partie intégrante du système scolaire luxembourgeois. Il comprend les groupes d'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire. L'éducation préscolaire s'adresse aux enfants âgés de **quatre à six ans**. Elle comprend 2 années et la fréquentation est obligatoire pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant **le premier septembre** de l'année en cours.

L'éducation préscolaire a pour mission de contribuer à l'équité des chances ainsi qu'à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire. Elle prépare l'enfant à des situations de vie et d'apprentissages collectifs en visant son développement global, son intégration sociale et scolaire. Les activités pédagogiques stimulent le développement mental, cognitif et langagier, créateur et moteur. Un objectif prioritaire est l'apprentissage de la langue luxembourgeoise.

La loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire stipule que chaque enfant est d'office inscrit dans une école dans le ressort scolaire de son domicile.

Pour confirmer l'inscription de votre enfant à une classe du cycle I (préscolaire) dans la Commune de Steinfort pour l'année scolaire 2025/2026, il suffit de remplir la fiche d'inscription ci-jointe et de nous la retourner **pour le 1<sup>er</sup> mars 2025 au plus tard**.

La répartition des enfants dans les différents bâtiments scolaires et classes se fera après ce délai. Vous serez informé au mois de juillet 2025 quelle classe votre enfant fréquentera à partir du 15 septembre 2025.

Dans les cas où l'enfant sera inscrit dans une école autre que celle de sa commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours l'administration communale de Steinfort moyennant remise d'une copie d'un certificat d'inscription délivré par l'école.

Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à contacter Monsieur Christian KOHNEN, président du comité d'école, à l'Ecole Fondamentale Steinfort, au numéro **399 313-301** ou par courriel **christian.kohnen@education.lu**.

En vous remerciant d'avance de votre aimable collaboration, nous vous prions d'agréer, chers parents, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,



**Sammy WAGNER**  
Bourgmestre



**Alex Folscheid**  
Secrétaire communal



Formulaire en FR



Formular auf DE



EN form

